

Les finances municipales certifiées par le Ministère des finances



Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la Ville et la direction générale des finances publiques ont signé en janvier dernier, en présence de Frédéric Bouche, Maire de Villeparisis et Stéphanie Devaux, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande publique, une convention de partenariat ordonnateur-comptable.

- Quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale ont été définis :
- Renforcer la dématérialisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant les chaînes de dépense et de recette,
- Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier,
- Développer le conseil et l'expertise fiscale, financière et domaniale. Cette démarche assure une absolue fiabilité des comptes municipaux et contribue à rendre l'action plus transparente